



## DÉPÔT DU SOMMAIRE POUR L'EXERCICE 2018 RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2016-2017-2018

AVIS est, par les présentes donné :

QUE le sommaire de la troisième année du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Amable en vigueur pour les exercices financiers 2016-2017-2018, a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2017 et que toute personne peut en prendre connaissance au Service de la trésorerie, situé au 575, rue Principale, Saint-Amable, durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c. F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Service de la trésorerie  
Municipalité de Saint-Amable  
575 rue Principale  
Saint-Amable, (Québec)  
J0L 1N0

- être faite au moyen du formulaire prévu à cette fin, lequel est disponible à l'endroit précité ainsi qu'en ligne au [www.st-amable.qc.ca/tresorerie-et-services-financiers](http://www.st-amable.qc.ca/tresorerie-et-services-financiers).
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement et applicable à l'unité d'évaluation visée. Les sommes exigibles sont mentionnées à l'adresse suivante : [www.st-amable.qc.ca/tresorerie-et-services-financiers](http://www.st-amable.qc.ca/tresorerie-et-services-financiers).

**Donné à Saint-Amable**, ce 19 septembre 2017.

Geneviève Lauzière, L.L. B.  
Greffière et sec.-trés. adj.